

Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principales conclusions

Assurer une reprise soutenue. Les économies de la zone euro, y compris celles qui ont été les plus durement touchées par la crise, semblent voir le bout du tunnel après plusieurs années de croissance faible et inégale. La croissance s'est affermie et des progrès ont été accomplis au niveau de la réduction des déséquilibres des budgets et des comptes courants, ainsi que de l'amélioration de la compétitivité dans de nombreux pays vulnérables. Les réformes structurelles ont bien avancé aussi dans ces pays. Cela étant, l'activité économique demeure inégale et fragile. Les taux de chômage dépassent 10 % dans plusieurs pays, voire plus de 20 % pour les jeunes dans la plupart. Les inégalités se sont creusées. La fragilité des bilans du secteur privé et la vigueur de l'assainissement budgétaire imposé par les dettes souveraines élevées pèsent encore sur la demande. Les effets de la politique monétaire accommodante sont atténués par la fragmentation financière, avec des taux d'inflation ramenés à quelque 1 %. La persistance de taux d'intérêt très bas soutient l'activité économique ; si cette situation perdure pendant une longue période, cela pourrait alimenter la flambée du prix des actifs dans certains pays et retarder l'assainissement des bilans bancaires.

Vers une union bancaire. En Europe, la crise a laissé dans son sillage un gros volume de prêts improductifs, des marchés financiers fragmentés, ainsi qu'un cercle vicieux entre les emprunteurs souverains et les banques. Dans certains pays, un volume considérable de fonds publics a été dépensé pour secourir des banques défaillantes, tandis que les pertes accusées par les créanciers privés étaient moindres, ce qui peut contribuer à une prise de risque excessive et à l'aléa moral. La consolidation de la croissance et la restauration des flux de crédit dépendent de l'assainissement des bilans des banques, sur la base de résultats crédibles des tests de résistance et des valorisations d'actifs, ainsi que de la mise en place résolue d'institutions favorisant une évaluation objective des risques sur les marchés financiers.

Afin d'améliorer le fonctionnement du système de crédit, de briser le lien entre banques et entités souveraines et de réduire les risques systémiques émanant des marchés financiers, l'Europe met actuellement sur pied une union bancaire dotée de mécanismes communs de surveillance et de résolution, et d'une réglementation unique. En mettant en place un mécanisme de supervision unique (MSU), la Banque centrale européenne (BCE) surveillera directement les grandes banques transnationales (et indirectement toutes les autres banques) à compter de l'automne 2014. En 2014, les banques européennes feront l'objet d'une évaluation complète, composée de trois volets complémentaires : une évaluation prudentielle des risques, un examen de la qualité des actifs et un test de résistance. Les progrès accomplis concernant ces trois volets sont importants. Les travaux se rapportant à d'autres composants de l'union bancaire, notamment au mécanisme de résolution unique, sont encore en cours.

La gouvernance budgétaire se renforce. La majeure partie de l'assainissement budgétaire jugé nécessaire pour ramener les ratios dette/PIB à des niveaux prudents a déjà été accomplie. De ce fait, même si des efforts supplémentaires sont nécessaires, ce facteur pèsera sans doute moins sur la croissance à l'avenir. En vue d'améliorer la crédibilité des objectifs budgétaires, renforcer leur appropriation par les pays et accentuer la surveillance, plusieurs accords ont été mis en œuvre au niveau de l'UE pour renforcer la gouvernance et la coordination budgétaires et économiques. Font partie de ces nouveaux dispositifs de gouvernance la règle de dépenses et d'endettement, des avis *ex ante* sur les projets budgétaires et l'obligation d'accomplir des progrès importants pour atteindre les objectifs budgétaires à moyen terme (OMT). Cependant, la multiplicité de ces règles complique le nouveau cadre budgétaire, renforçant la nécessité de stimuler le « sentiment d'appropriation » du processus d'assainissement. Par ailleurs, l'estimation en temps réel du solde structurel requis et de la production potentielle est entourée d'une incertitude considérable, invitant à la prudence en matière d'interprétation des estimations relevant de la politique budgétaire.

La mise en œuvre des politiques d'assainissement est favorisée par des conseils budgétaires nationaux et à l'aide de cadres budgétaires à moyen terme – conseils et cadre que la quasi-totalité des pays de la zone euro membres de l'OCDE déclaraient posséder à la mi-2013. Il semble toutefois exister d'amples variations quant au mandat confié aux conseils budgétaires et certains des cadres budgétaires pourraient nécessiter des ajustements une fois qu'une certaine expérience aura été acquise.

Principales recommandations

Assurer une reprise soutenue

- Maintenir l'actuelle orientation expansionniste de la politique monétaire pendant une période prolongée, en fonction des perspectives d'évolution des prix à moyen terme.

Vers une union bancaire

- Veiller à ce que l'évaluation complète en cours des banques, composée de trois volets complémentaires – à savoir une évaluation prudentielle des risques, un examen de la qualité des actifs et un test de résistance – aboutisse à une évaluation complète cohérente des bilans des banques.
- Adopter un mécanisme de résolution unique assorti d'un processus de décision prévisible et rapide qui doit rendre des comptes au pouvoir politique et veiller à ce que ce mécanisme soit opérationnel peu après la mise en place du MSU. L'accord doit assurer l'efficacité de ce mécanisme et sa capacité à prendre rapidement des décisions dans les situations d'urgence.
- Procurer, dans tous les pays, une sécurité juridique et une égalité de traitement aux créanciers des banques en cas de renflouement interne afin d'éviter de compliquer les processus de résolution et une incidence potentiellement négative sur les financements bancaires. Veiller à limiter la marge de manœuvre de chaque pays lors de la définition des conditions de résolution.
- Pour que les fonds de résolution nationaux soient mis en place en application de la Directive sur le redressement et la résolution bancaires, veiller à ce qu'un dispositif de partage de la charge de financement soit disponible pour les banques exerçant des activités transnationales. Pour le Fonds de résolution unique, mettre en place des dispositifs solides afin d'assurer un financement de résolution transnational tant que les ressources des compartiments nationaux du Fonds de résolution ne sont pas encore intégralement mutualisées. Évoluer au fil du temps vers une mutualisation complète des ressources du Fonds. Préfinancer ce dernier ou combler temporairement les déficits de financement qui peuvent survenir lors de la phase de transition par un soutien budgétaire et récupérer les fonds nécessaires à l'aide des contributions du système bancaire fondées sur les risques.
- Compléter le Fonds de résolution par un soutien budgétaire commun sans incidence sur les finances publiques à moyen terme et récupérer ultérieurement auprès du secteur financier tous les financements relais.
- Les évolutions susceptibles d'advenir concernant le traitement des obligations d'État, notamment la suppression progressive à long terme de la pondération nulle du risque, devraient être évaluées en accordant une attention particulière à leurs impacts éventuels sur la stabilité des marchés financiers. Toutes les décisions devront être prises de manière coordonnée au niveau international. Diversifier à long terme l'exposition des banques à la dette d'un seul État. Évaluer les mérites des ratios de levier en tant qu'indicateurs venant compléter les ratios pondérés en fonction des risques afin d'apprécier la solidité des bilans bancaires.

Continuer à renforcer la gouvernance budgétaire

- Poursuivre l'assainissement budgétaire comme prévu, en respectant les dispositions du Pacte de stabilité et de croissance, et laisser pleinement jouer les stabilisateurs automatiques.
- Concevoir l'assainissement budgétaire de manière à favoriser une croissance inclusive ainsi que l'emploi.
- Assurer la mise en œuvre effective des règles de l'UE et des dispositions renforcées du Pacte budgétaire européen dans les cadres budgétaires nationaux comprenant notamment un processus budgétaire à moyen terme, le recensement des pressions et risques futurs sur les dépenses et les recettes, un conseil budgétaire indépendant et un mécanisme efficace de correction des écarts par rapport aux objectifs budgétaires.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Euro Area 2014

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-euz-2014-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2014), « Résumé », dans *OECD Economic Surveys: Euro Area 2014*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-euz-2014-2-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.